

N° 179

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 25 JUILLET 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Pinard, appuyé par M. Wagner, il est résolu,—Que le gouvernement fédéral mette immédiatement tout en œuvre pour venir en aide aux sinistrés de Saint-Bonaventure et leur assurer la coopération de tous les ministères concernés.

Du consentement unanime, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Smith (Churchill), appuyé par M. Darling, il est résolu,—Que la Chambre adresse des messages de félicitations aux bandes d'Indiens qui se sont soumises au Traité et qui célébreront au début d'août le centième anniversaire de la signature du Traité numéro cinq des Indiens du Lac Winnipeg.

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du quatrième rapport du Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la Fonction publique, en date du mois d'avril 1975. (Document parlementaire n° 301-1/75).

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie de la traduction anglaise de «*The Agreement between the International Atomic Energy and the Government of the Republic of Argentina for the Application of Safeguards to the Embalse Power Reactor Facility*». (Document parlementaire n° 301-6/208A).

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que l'ordre numéro (9) sous la rubrique intitulée «Affaires émanant du gouvernement» soit révoqué; et

Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à étudier le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique.—*Le président du Conseil privé.*

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, en conformité des dispositions de l'article 75A du Règlement, il est ordonné,—Que, relativement au Bill C-2, Loi